

Rapport du

Comité consultatif en matière d'affaires francophones

Soumis au

Gouvernement de la Saskatchewan



Avril 2014

Tourisme, Culture et Sport

Lettre d'accompagnement

J'ai le plaisir de vous présenter le neuvième rapport du Comité consultatif en matière d'affaires francophones. Ce rapport fait suite à notre rencontre du 23 mai 2013 à Regina.

Dans le cadre de son examen de la thématique du tourisme, de la culture et du sport, le Comité a eu l'occasion de rencontrer des fonctionnaires du ministère des Parcs, de la Culture et du Sport, de la Commission de la capitale provinciale, du Conseil des arts de la Saskatchewan et de Tourisme Saskatchewan. Les membres du Comité se sont aussi entretenus avec des représentants des organismes francophones suivants : le Conseil culturel fransaskois, le Conseil de la coopération de la Saskatchewan, La Troupe du Jour, les Éditions de la nouvelle plume, la Société historique de la Saskatchewan, l'Association jeunesse fransaskoise et l'Assemblée communautaire fransaskoise.

Les arts sont au cœur de la culture fransaskoise. La croissance et l'épanouissement continus des artistes sont essentiels pour faire découvrir à l'ensemble de la province, la langue et la culture des francophones. En plus de donner à la communauté francophone la possibilité de faire connaître sa culture, le secteur du tourisme lui permet de promouvoir son histoire ainsi que ses produits et services qui soutiennent la croissance et la prospérité de la Saskatchewan. Les sports, quant à eux, constituent un autre moyen permettant à la communauté francophone de s'exprimer. Les recommandations présentées ci-dessous découlent de l'objectif du Comité, qui est d'améliorer les relations positives déjà en place entre les artistes, les organismes et les entités gouvernementales. En maintenant et en renforçant le soutien aux services en français, il sera possible de répondre aux besoins des citoyens de langue française et de tous les citoyens.

Au nom des membres du Comité, je suis heureux de vous présenter nos recommandations visant à appuyer l'accès aux services en français dans le domaine du tourisme, de la culture et du sport.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire provincial, mes salutations les meilleures.



René Carpentier
Président du Comité consultatif
Avril 2014

Résumé

La valeur ajoutée associée au tourisme, à la culture et au sport en Saskatchewan contribue à faire de la province un excellent endroit à visiter, ainsi qu'un endroit idéal où résider, travailler et fonder une famille. La communauté francophone accorde beaucoup d'importance aux arts, au sport et au tourisme comme moyen de promouvoir sa culture et de contribuer à un mode de vie dynamique en Saskatchewan. Le Comité est d'avis qu'il est possible de développer, dans ces domaines, des services en français stratégiques et responsables afin d'appuyer la communauté francophone et d'améliorer les services offerts à toute la province.

Recommandations

1. Que le ministère des Parcs, de la Culture et du Sport, le Conseil des arts de la Saskatchewan et Tourisme Saskatchewan incorporent la Politique de services en langue française dans leur plan stratégique respectif, ce qui devrait aussi être le cas pour tous les ministères.
2. Que le ministère des Parcs, de la Culture et du Sport améliore l'accès aux renseignements et au soutien en français.
3. Que le Conseil des arts de la Saskatchewan collabore avec la Direction des affaires francophones et la communauté fransaskoise afin de déterminer quelles seraient les possibilités de renouveler le Portail culturel fransaskois.
4. Que le nouvel organisme Creative Saskatchewan comprenne une représentation francophone au sein de son conseil d'administration en invitant la participation d'un représentant ou d'une représentante du Conseil culturel fransaskois.
5. Que la Direction des affaires francophones explore les possibilités d'une entente avec le gouvernement du Québec en vue de promouvoir les échanges culturels entre les artistes francophones de la Saskatchewan et ceux du Québec.
6. Que Tourisme Saskatchewan collabore avec le Conseil de la coopération de la Saskatchewan afin de : a) promouvoir la Saskatchewan auprès des marchés touristiques francophones; b) mieux satisfaire aux besoins des touristes francophones du Canada et de l'étranger.



7. Que le ministère des Parcs, de la Culture et du Sport engage un dialogue avec le Conseil de la coopération de la Saskatchewan et l'Assemblée communautaire fransaskoise afin de déterminer la meilleure façon de promouvoir l'accès aux services en français dans les parcs provinciaux et les lieux historiques. Le dialogue devrait aussi comprendre des discussions portant sur une meilleure signalisation bilingue informant les visiteurs de l'existence de communautés francophones dans notre province.
8. Que le ministère des Parcs, de la Culture et du Sport détermine parmi ses employés ceux qui sont en mesure d'offrir des services en langue française.
9. Que le Conseil des archives publiques de la Saskatchewan étudie la possibilité de créer un poste d'archiviste bilingue pour s'occuper de l'archivage des documents français.

Mandat du Comité

Conseiller le secrétaire provincial dans son rôle pour les Affaires francophones par l'examen et l'analyse de programmes et politiques, afin d'encadrer la mise en œuvre de la Politique de services en langue française de la Saskatchewan.

Objectif de la réunion

L'objectif de la douzième rencontre du Comité était de passer en revue les services en français qui sont actuellement offerts en Saskatchewan dans les secteurs du **tourisme, de la culture et du sport** et de discuter d'options permettant d'améliorer et d'augmenter le niveau des services offerts en français.

Ces secteurs ont été et sont encore de bons moyens permettant à la communauté francophone d'exprimer sa culture et sa langue tout en contribuant efficacement à la société saskatchewanaise d'aujourd'hui. Compte tenu du nombre important de nouveaux arrivants, dont de jeunes familles qui choisissent de s'établir en Saskatchewan pour y vivre, travailler et se divertir, le Comité a saisi l'occasion de revoir le mandat et les actions des ministères et organismes gouvernementaux engagés dans les secteurs des arts, du tourisme et du sport. Le Comité souhaitait également déterminer les possibilités de poursuivre et d'amplifier les relations qui se sont développées au cours des années avec les organismes francophones.



Organisation des responsabilités dans les secteurs du tourisme, de la culture et du sport en Saskatchewan

En Saskatchewan, bon nombre d'entités sont responsables de fournir un appui aux secteurs du tourisme, de la culture et du sport. Parmi celles-ci figurent le ministère des Parcs, de la Culture et du Sport, le Conseil des arts de la Saskatchewan, le Conseil des archives publiques de la Saskatchewan et les organismes indépendants, soit SaskCulture, SaskSport et la Saskatchewan Parks and Recreation Association (Association des parcs et loisirs de la Saskatchewan - SPRA). Les organismes communautaires susmentionnés reçoivent de SaskGaming un financement qui est ensuite mis à la disposition de nombreux groupes culturels, sportifs et artistiques dans la province. Étant donné que les parcs et le sport relèvent du ministère des Parcs, de la Culture et du Sport, et qu'ils contribuent à la dynamique culturelle de la communauté, les membres du Comité ont convenu de la nécessité d'inclure ces secteurs dans les discussions.

Désignée société d'État depuis juillet 2012, Tourisme Saskatchewan joue aussi un rôle essentiel pour promouvoir la province en tant que destination touristique et pour appuyer les efforts de marketing d'exploitants d'entreprises touristiques. Grâce à son travail, à l'élaboration d'une stratégie visant les événements majeurs dans la province et à la mise en place de soutien tels que la formation et l'éducation au sein de l'industrie, Tourisme Saskatchewan améliore la capacité de la province d'attirer des visiteurs.

Dans la communauté francophone, les deux organismes principaux œuvrant dans ce domaine sont le Conseil culturel fransaskois qui s'occupe de la promotion des arts et de la culture, et le Conseil de la coopération de la Saskatchewan qui se charge de la promotion du tourisme francophone et des ressources connexes. La compagnie théâtrale, La Troupe du Jour, située à Saskatoon, la Société historique de la Saskatchewan et les Éditions de la nouvelle plume contribuent également à la diffusion de la culture et des arts dans la province.

Situation actuelle

Du point de vue culturel, la communauté francophone de la Saskatchewan joue un rôle actif et déterminant pour promouvoir le sport, la culture et le tourisme en Saskatchewan. Les membres du Comité ont pris connaissance des services actuellement en place pour appuyer les attractions touristiques et le groupe dynamique d'artistes et d'artistes de spectacle de langue française. Les membres ont été heureux d'apprendre de la part de tous les participants à la rencontre que les relations actuelles avec plusieurs organismes gouvernementaux, dans ces secteurs, étaient dans l'ensemble positives.



Durant les échanges, les membres du Comité ont pris connaissance de la programmation bilingue à Government House, y compris des visites guidées dans les deux langues officielles et des panneaux bilingues placés un peu partout dans la résidence. La Société historique de la Saskatchewan a récemment collaboré avec Government House dans la production de sketches illustrant la vie d'autrefois en Saskatchewan. Les représentations théâtrales ont été présentées au public tout au long de l'été, en français et en anglais.

Le Conseil des arts de la Saskatchewan (SAB) a offert des services en français au moyen du programme Portail culturel fransaskois, maintenant terminé. Dans le cadre de ce projet, le SAB a convoqué, pour la première fois en Saskatchewan, un jury de langue française pour évaluer les candidatures d'artistes francophones. Le SAB a aussi mis en place un mécanisme pour recevoir les demandes et les documents à l'appui présentés en français par les artistes francophones.

Tourisme Saskatchewan entretient de bonnes relations de travail avec le Conseil de la coopération de la Saskatchewan, qui s'emploie également à la promotion du tourisme en français dans la province. Par le passé, Tourisme Saskatchewan offrait des ressources dans les deux langues officielles ainsi qu'un appui au marketing. Récemment traduit en français, le programme de formation *Service Best* est désormais disponible sur demande. Le programme *Service Best* a été créé afin de soutenir l'acquisition de compétences solides en matière de service à la clientèle dans l'industrie des services, en Saskatchewan. Le centre de renseignements de Tourisme Saskatchewan et, pendant les mois d'été, les centres d'accueil régionaux, offrent des services en français aux personnes qui communiquent avec eux.

En 2013, le ministère des Parcs, de la Culture et du Sport a publié pour la première fois un guide en français sur les parcs provinciaux de la Saskatchewan. Il s'agit d'un excellent ajout aux ressources à la portée des citoyens et des touristes de langue française.

Le gouvernement de la Saskatchewan accueille de nombreux événements mettant en vedette les talentueux artistes qui représentent la diversité culturelle de notre province. Par le passé, des événements provinciaux ont compris la participation d'artistes francophones, notamment à l'occasion de la réunion, en 2009, du Conseil de la fédération, de la tournée d'adieu, en 2010, de la gouverneure générale et du centenaire du Palais législatif en 2012. Le Comité félicite le gouvernement pour son inclusion proactive d'artistes francophones et suggère que toutes les célébrations officielles organisées par le gouvernement de la Saskatchewan continuent à mettre également en vedette des artistes francophones.



Faire fructifier les ressources et les relations actuelles

Comme il a déjà été mentionné, le ministère des Parcs, de la Culture et du Sport, ainsi que ses organismes partenaires, effectuent du bon travail en matière de prestation de services en français. Le Comité consultatif en matière d'affaires francophones est d'avis que des changements progressifs, en utilisant les ressources existantes et en faisant fructifier les bonnes relations déjà en place, permettraient au gouvernement d'en faire davantage en ce qui a trait aux services en langue française.

Incorporer la Politique des services en langue française (la Politique) dans la planification stratégique d'un ministère ou d'un organisme constitue un bon exemple de changement qui nécessiterait très peu d'effort supplémentaire, mais qui donnerait des résultats significatifs. La Politique vise à guider les ministères, les sociétés d'État et les organismes gouvernementaux en ce qui concerne leur prestation de services en langue française aux citoyens francophones. Aucun des organismes gouvernementaux rencontrés par le Comité n'incorpore la Politique dans sa planification stratégique, or le Comité consultatif juge qu'il serait utile et souhaitable que les ministères et les organismes le fassent. De façon concrète, l'intégration de la Politique dans la planification stratégique ferait que la possibilité d'offrir des services en langue française devienne un élément à considérer lorsque le ministère ou l'organisme préparerait sa planification.

Incorporer la Politique dans les plans stratégiques permettrait au personnel des ministères, des organismes gouvernementaux et des organismes tiers de mieux connaître la Politique. Malgré tout le bon travail qui se fait en ce moment, le Comité constate que la connaissance de la Politique est faible. En sensibilisant davantage les membres du personnel, ces derniers pourraient trouver plus d'occasions d'offrir des services en français ou de meilleures façons de les offrir.

Incorporer la Politique dans les plans stratégiques assurerait l'alignement entre les services en langue française et les priorités des ministères et des organismes. Ainsi, les efforts visant la prestation des services en langue française viendraient appuyer les priorités générales et les stratégies d'ensemble. Le Comité consultatif croit que cette approche serait plus efficace et efficiente que l'approche ponctuelle actuellement pratiquée pour les services en français.

Recommandation 1

Que le ministère des Parcs, de la Culture et du Sport, le Conseil des arts de la Saskatchewan et Tourisme Saskatchewan incorporent la Politique de services en langue française dans leur plan stratégique respectif, ce qui devrait aussi être le cas pour tous les ministères.



L'inclusion de la Politique dans sa planification stratégique permettrait au ministère des Parcs, de la Culture et du Sport d'être le premier à mettre en évidence la valeur ajoutée des services en langue française dans l'ensemble de la province. Par conséquent, lors de la planification de nouveaux programmes ou la révision de programmes ou services existants, une attention particulière serait donnée à la façon dont ils pourraient être présentés en français. La prestation d'un programme en français ne signifierait pas, pour autant, que tous les services deviendraient bilingues, mais plutôt que certains documents (p. ex. des guides, formulaires, brochures) seraient offerts en français en vue de soutenir un programme.

Par exemple, un des objectifs du Ministère est de « soutenir et favoriser l'économie croissante de la province en favorisant les familles fortes et la vie active » [traduction] ¹. Le Comité recommande donc que les francophones aient accès à des documents en français tels que les renseignements sur l'allocation pour les familles actives (Active Family Benefits). Offrir cette information en français serait un excellent ajout aux ressources déjà disponibles. Étant donné que cette allocation vise toutes les familles ayant des enfants de moins de 18 ans, les résidents de la province ainsi que le nombre croissant de nouveaux arrivants de langue française pourraient en bénéficier. La province souhaitant appuyer la vie active et les familles fortes, l'accès à cette ressource serait donc avantageuse.

Recommandation 2

Que le ministère des Parcs, de la Culture et du Sport améliore l'accès aux renseignements et au soutien en français.

Les représentants de la communauté ont fait savoir au Comité que l'organisation de manifestations sportives, qui satisfont aux exigences d'événements sanctionnés, peut parfois s'avérer difficile. Bon nombre de raisons rendent la sanction d'activités sportives plus difficile, notamment la pénurie d'officiels qualifiés pour fournir des services, le nombre limité d'athlètes participants ou encore l'incapacité de respecter les normes concernant les équipements ou les mesures effectuées sur le terrain.

En Saskatchewan, la réglementation des sports se fait par l'organisme régisseur de chaque sport respectif, tel que SaskAthletics pour les épreuves d'athlétisme. Le ministère des Parcs, de la Culture et du Sport soutient indirectement ces organismes au moyen de financement provenant de SaskSport. Ce même soutien est également offert à la communauté francophone. Le Comité encourage les organismes communautaires à collaborer avec SaskSport s'ils souhaitent faire sanctionner leurs manifestations sportives.

¹ Ministry of Parks, Culture and Sport, Plan for 2013-14



Culture

En 2011-2012, le Conseil des arts de la Saskatchewan (SAB) a géré le programme appelé Portail culturel fransaskois. Ce programme à frais partagés avec le gouvernement fédéral a pu être réalisé grâce aux fonds obtenus dans le cadre de l'Entente Canada-Saskatchewan sur les affaires francophones (entente gérée par la Direction des affaires francophones). Parmi ses objectifs, ce programme visait à accroître la compétence des artistes à faire face à la concurrence en matière de subventions dans le cadre des programmations artistiques habituelles. En offrant une enveloppe de fonds visant les artistes francophones et en soutenant la présentation de candidatures et documents de référence en français, le programme a permis aux demandeurs d'apprendre à naviguer dans un processus de demande et d'améliorer leurs compétences à cet égard. Au dire de tous, ce programme a connu un franc succès. En tout, 31 artistes et 12 organismes de la province ont bénéficié du fonds de subvention de 579 925 \$. Dans le cadre du Portail, le SAB a aussi collaboré étroitement avec le Conseil culturel fransaskois afin de déterminer la meilleure façon d'appuyer les artistes francophones. L'augmentation du nombre de présentations et représentations a été ressentie dans toute la communauté et des artistes francophones ont pu se faire connaître dans la province ainsi qu'à l'extérieur.

Le financement offert dans le cadre du Portail culturel fransaskois a pris fin le 31 mars 2013 après deux ans d'existence. Le SAB et la communauté francophone ont tous les deux exprimé leur satisfaction quant à la mise en œuvre de ce programme et aux résultats atteints dans l'ensemble de la province. Selon le Comité, il s'agit d'un domaine qui nécessiterait une évaluation plus approfondie et davantage de discussion. Les membres du Comité ont suggéré, entre autres, d'étudier la possibilité d'établir un partenariat directement avec un organisme communautaire, tel que le Conseil culturel fransaskois, qui serait peut-être en mesure d'affecter des fonds à un nouveau projet de ce genre.

Recommandation 3

Que le Conseil des arts de la Saskatchewan collabore avec la Direction des affaires francophones et la communauté fransaskoise afin de déterminer quelles seraient les possibilités de renouveler le Portail culturel fransaskois.

Au cours des discussions entre le Conseil des arts de la Saskatchewan et les représentants de la communauté, on a fait mention de l'organisme « Creative Saskatchewan » récemment créé. Ce nouvel organisme, mis en place pour aider la commercialisation de ce qui se fait dans le secteur des industries créatives en Saskatchewan, aura à jouer un rôle de soutien déterminant pour faire connaître



et promouvoir les arts, tant dans la province qu'ailleurs. Il est prévu que cet organisme aide différents artistes œuvrant dans les domaines de la musique, du film, des médias numériques, des arts visuels, de l'artisanat, de l'édition et des arts du spectacle. Au dire du ministre des Parcs, de la Culture et du Sport, « Notre vision de Creative Saskatchewan est que cet organisme puisse aider les industries créatives dans la province à devenir commercialement fortes, commercialisables et appréciées à la fois à l'échelle nationale et internationale. [traduction] »²

Au fur et à mesure que la Saskatchewan prend de l'importance à l'échelle mondiale, la province tirera avantage de l'utilisation des ressources sur place pour favoriser son attrait sur le marché international. Le monde est un environnement multilingue et le Canada est considéré comme un pays bilingue sur la scène internationale. Les artistes, les musiciens, les auteurs et les artistes de spectacle de langue française qui demeurent en Saskatchewan pourraient certainement bénéficier de représentation commerciale et ainsi contribuer à la saveur internationale de ce qu'offre la province.

Le Conseil culturel fransaskois (CCF) est une ressource importante actuellement au service de la communauté culturelle francophone. Établie en 1974, cette association a pour mandat de veiller à « la représentation et la revendication des aspirations et des besoins culturels et artistiques des Fransaskois (et de travailler au) renforcement de la capacité en leadership, en diffusion, et en participation des artistes fransaskois partout dans la province ».³ En accomplissant son mandat, le CCF effectue des travaux qui comprennent « l'élaboration de programmation, de politiques et d'activités qui permettent à la communauté fransaskoise d'atteindre son potentiel créatif et culturel et, par ce fait, d'accroître sa viabilité économique. [traduction] ».⁴ Étant donné que le mandat et les travaux du CCF s'harmonisent bien avec le rôle de Creative Saskatchewan, le Comité est d'avis qu'un représentant du CCF serait un ajout important au conseil d'administration de Creative Saskatchewan. Grâce à ses connaissances des artistes de la communauté francophone, ainsi que son expérience en marketing d'activités artistiques, ce représentant serait un atout efficace pour le conseil en ce qui concerne l'élaboration de l'orientation future des arts créatifs en Saskatchewan.

Recommandation 4

Que le nouvel organisme Creative Saskatchewan comprenne une représentation francophone au sein de son conseil d'administration en invitant la participation d'un représentant ou d'une représentante du Conseil culturel fransaskois.

² Creative Saskatchewan Closer to Growing the Province's Creative Economy, News Release, March 26, 2013

³ <http://www.culturel.sk.ca/a-propos-du-ccf/-Mandat>

⁴ [http://www.culturel.sk.ca/english/about-us/- What we do](http://www.culturel.sk.ca/english/about-us/-What%20we%20do)



Le renforcement des capacités constitue un des objectifs des programmes culturels. Conclure une entente de réciprocité pour favoriser les échanges culturels avec d'autres provinces pourrait s'avérer une façon d'offrir de nouvelles possibilités aux artistes locaux et aux citoyens de chacune des provinces. De telles ententes existent actuellement entre les provinces suivantes : Québec et Manitoba; Québec et Ontario et Québec et Nouveau-Brunswick. Ces programmes permettent aux artistes de diverses disciplines d'obtenir de l'aide financière tout en pratiquant et partageant leur art dans une province voisine. De telles occasions leur permettent d'élargir leur public, d'acquérir de nouvelles expériences et d'accroître leurs possibilités de meilleure réussite. En plus d'ajouter une valeur importante à la vie professionnelle de l'artiste, ces échanges favorisent une meilleure compréhension de la province d'accueil ainsi qu'une augmentation de partenariats entre les organismes et les artistes [traduction]. ⁵

Selon le Comité, un tel programme d'échanges culturels serait avantageux pour les artistes locaux, ce qui soutiendrait leur capacité à commercialiser leurs produits et services et à collaborer avec d'autres organismes tout en épanouissant leur potentiel créatif.

Recommandation 5

Que la Direction des affaires francophones explore les possibilités d'une entente avec le gouvernement du Québec en vue de promouvoir les échanges culturels entre les artistes francophones de la Saskatchewan et ceux du Québec.

Tourisme

Les citoyens de langue française apportent à notre province une valeur ajoutée en favorisant les relations et les communications avec d'autres parlants français au Canada et ailleurs dans le monde. Dans le cadre de ses efforts pour bâtir sa communauté et assurer son dynamisme et sa croissance, la communauté fransaskoise met tout en œuvre pour attirer de nouvelles personnes en Saskatchewan, que ce soit pour visiter la province ou s'y installer. En tant que regroupement bien organisé et établi, dont les objectifs s'accordent avec ceux de Tourisme Saskatchewan, la communauté francophone pourrait être un précieux allié de cet organisme gouvernemental en ce qui a trait à la promotion de la province à l'échelle nationale et internationale. Les marchés de tourisme francophone vont bien au-delà du Québec et de la France : 29 pays ont le français comme l'une de leurs langues officielles et environ 200 millions de

⁵ Coopération culturelle Nouveau-Brunswick/Québec – programme de subvention, Lignes directrices, févr. 2013



personnes dans le monde parlent français. Faciliter l'accès aux renseignements en français permettrait à la communauté francophone et à Tourisme Saskatchewan de promouvoir notre province auprès de ces visiteurs potentiels.

En Saskatchewan, le Conseil de la coopération de la Saskatchewan (CCS) est l'organisme provincial francophone qui œuvre à la promotion du tourisme. Le développement économique de la communauté francophone est soutenu par la croissance et l'expansion continue du tourisme dans la province. Pour cette raison, le CCS offre du soutien aux organismes et aux entreprises qui souhaitent exploiter les possibilités et produits touristiques. Dans le cadre de son mandat, le CCS crée aussi des partenariats entre les intervenants privés et communautaires francophones et anglophones pour renforcer le développement touristique.⁶ Les réalisations du CCS, à ce jour comportent notamment la participation annuelle au salon touristique à Québec, la publication de dépliants en français et de circuits touristiques faisant la promotion de sites touristiques francophones dans la province parmi d'autres attractions touristiques majeures.⁷

Actuellement, le CCS collabore avec Tourisme Saskatchewan sur des projets qui présentent un intérêt commun. En raison de leur objectif mutuellement bénéfique de stimuler et de soutenir le tourisme en Saskatchewan, les deux organismes devraient continuer leur collaboration. Ce travail pourrait comprendre des efforts en vue de diffuser des renseignements généraux dans les deux langues officielles sur le tourisme dans la province. Il pourrait aussi inclure du soutien pour ce qu'accomplit le CCS afin de s'assurer que les publications sont mises à la disposition de tous les visiteurs dans les centres touristiques et sont affichées sur le site Web de Tourisme Saskatchewan.

Porter la relation actuelle entre Tourisme Saskatchewan et le CCS au prochain niveau serait avantageux pour les deux organismes plus particulièrement pour leur objectif commun de soutenir le développement économique de la province au moyen du tourisme. Grâce à leur travail conjoint, les efforts de chacun appuieront la réalisation du but ultime qui est d'augmenter le nombre de visiteurs dans notre province et mettre en vedette les merveilles qui s'y trouvent.

Recommandation 6

Que Tourisme Saskatchewan collabore avec le Conseil de la coopération de la Saskatchewan afin de : a) promouvoir la Saskatchewan auprès des marchés touristiques francophones; b) mieux satisfaire aux besoins des touristes francophones du Canada et de l'étranger.

⁶ <http://www.ccs-sk.ca/entreprise/tourisme-n41.html> - Mandat

⁷ <http://www.ccs-sk.ca/opFichier/circuit-historique-n8zFmRMKr6mN-15651.pdf>
<http://www.ccs-sk.ca/opFichier/circuit-vr-N4yBFItFsi71-15650.pdf>



En présentant la beauté naturelle de la province, les lieux d'intérêt et les gens, il est important de reconnaître des atouts qui existent actuellement dans la province et de s'en servir. La communauté francophone, qui est un de ces atouts, offre un accès à des services bilingues et contribue ainsi à la perspective internationale de notre province. Des citoyens ont fait savoir aux membres du Comité que lorsque des visiteurs arrivent de l'extérieur de la province ou du pays, ils s'attendent souvent à voir des signes de bilinguisme au Canada. À leur arrivée en Saskatchewan, ils sont déçus de ne pas en voir et de ne pas avoir accès à un niveau quelconque de services bilingues.

Dans les parcs nationaux de la province, tels que les parcs de Prince Albert et des Prairies, les services et les renseignements sont aussi offerts en français. Cependant, dans les parcs provinciaux et les lieux historiques en Saskatchewan, il est peu probable de trouver des services ou des renseignements en français. Pourtant, ces parcs provinciaux et régionaux, ainsi que les sites historiques font partie de l'expérience touristique saskatchewanaise. Selon des membres de la communauté, il existe des ressources locales qui rendraient possibles des services en français dans les parcs et les lieux historiques situés près des communautés francophones.

Par exemple, près des lieux historiques de St. Victor et Fort Carlton, certaines personnes accepteraient de présenter ces endroits et de promouvoir les visites au moyen de services en français. Si un tel service était offert, il serait important d'en faire la promotion afin que les visiteurs puissent planifier leur voyage et savoir à quoi s'attendre à leur arrivée. L'offre de services en français pourrait inciter davantage des touristes à visiter un endroit en particulier, voire à y séjourner plus longtemps. Cette approche d'offre active reflète l'intention de la Politique de services en langue française, à savoir que la disponibilité du service soit rendue publique. Ces communautés et ces citoyens à proximité des destinations touristiques, telles que les parcs et les lieux historiques, bénéficieraient de l'appui gouvernemental sous forme de signalisation bilingue ou d'autres moyens tels que des renseignements touristiques en français.

Recommandation 7

Que le ministère des Parcs, de la Culture et du Sport engage un dialogue avec le Conseil de la coopération de la Saskatchewan et l'Assemblée communautaire fransaskoise afin de déterminer la meilleure façon de promouvoir l'accès aux services en français dans les parcs provinciaux et les lieux historiques. Le dialogue devrait aussi comprendre des discussions portant sur une meilleure signalisation bilingue informant les visiteurs de l'existence de communautés francophones dans notre province.



Comme il est mentionné dans l'introduction du présent rapport, un bon nombre d'entités, dans la province, fournissent du soutien dans les secteurs du tourisme, du sport et de la culture. Certaines d'entre elles sont en mesure d'offrir des services en français, notamment Tourisme Saskatchewan. Une personne qui recherche le terme « bilingue » dans le répertoire du gouvernement peut localiser les fonctionnaires bilingues, dans les différents ministères, lorsque les postes qu'ils occupent ont été désignés bilingues.

Le ministère des Parcs, de la Culture et du Sport a des employés en mesure de fournir des services en français. Toutefois, ces fonctionnaires n'ont pas le statut d'employé bilingue. Il n'est donc pas facile d'obtenir, au besoin, un service en français au sein de ce Ministère. Le Comité voudrait que le Ministère dresse une liste officielle de ses employés qui sont en mesure d'offrir des services en français, ce qui permettrait aux organismes communautaires de savoir avec qui communiquer pour obtenir un service en français, lorsque cela s'avère nécessaire. Un tel geste permettrait de mieux comprendre le besoin de services en langue française. Le recensement de fonctionnaires pouvant s'exprimer en français enrichirait la liste actuelle des ressources disponibles, et ce, sans frais supplémentaires.

Recommandation 8

Que le ministère des Parcs, de la Culture et du Sport détermine parmi ses employés ceux qui sont en mesure d'offrir des services en langue française.

Il est important de s'assurer que les services sont en place pour soutenir la croissance et le développement de la Saskatchewan et de viser à offrir ces services à la population actuelle. Parallèlement, nous devons nous efforcer de protéger l'information relative au passé. L'histoire de la province nous rappelle d'où nous venons et le Conseil des archives publiques de la Saskatchewan est chargé de la gestion de l'archivage des nombreux documents relatant cette histoire.

Par le passé, le Conseil des archives publiques de la Saskatchewan embauchait un archiviste bilingue. Dans le cadre d'un projet spécial vers la fin des années 1970 et le début des années 1980, une archiviste a voyagé partout dans la province et a recueilli du matériel des communautés francophones. Ces documents ont par la suite été archivés et compilés dans un recueil qui a été rendu public. Depuis le départ de cette archiviste francophone, la Saskatchewan n'est plus en mesure d'archiver les documents en français.⁸ Bien que les dossiers continuent à être déposés au Conseil des archives, il n'y a, en ce moment, aucun membre du personnel capable de les traiter.

⁸ Tim Novak, archiviste, Unité des services de référence, août 2013



Compte tenu du manque d'expertise pour s'occuper des documents en français, la communauté fransaskoise et les membres du Comité se demandent comment la documentation actuelle sera traitée. Par conséquent, le Comité suggère que soit étudiée la possibilité de combler ce manque de ressources au sein du Conseil des archives publiques de la Saskatchewan.

Recommandation 9

Que le Conseil des archives publiques de la Saskatchewan étudie la possibilité de créer un poste d'archiviste bilingue pour s'occuper de l'archivage des documents français.



Conclusion

La communauté francophone est présente et active dans notre province depuis plus d'un siècle. Elle continue de contribuer aux activités dans bon nombre de secteurs de la province, dont les arts, la culture et le tourisme.

Grâce à son apport, une mine de talent et d'expertise enrichit la qualité des événements et des spectacles culturels réalisés et présentés dans notre province. La Troupe du Jour est un exemple éloquent de cette contribution.

Par l'intermédiaire de son réseau d'organismes dans l'ensemble de la province, la communauté francophone a exprimé au Comité sa volonté et son intérêt de continuer à travailler avec des partenaires tels que le Conseil des arts de la Saskatchewan, Tourisme Saskatchewan et le ministère des Parcs, de la Culture et du Sport et à renforcer les collaborations avec eux.

Au moment où la Saskatchewan ouvre ses frontières au monde et devient une destination mondiale, les membres du Comité voient des occasions pour notre province de tirer profit de la valeur ajoutée qu'apporte la communauté francophone au développement économique, social et culturel de la province.

Le Comité croit qu'il est possible de mettre en place des services en français d'une manière stratégique et responsable en :

- renforçant la relation existante entre les principaux partenaires, tels que le Conseil des arts de la Saskatchewan, Tourisme Saskatchewan et le ministère des Parcs, de la Culture et du Sport et en incorporant dans leur planification stratégique un objectif particulier à atteindre;
- maximisant l'utilisation de ressources déjà en place telles que les services de traduction du gouvernement provincial et en identifiant mieux les fonctionnaires capables d'offrir des services en français;
- collaborant avec le Conseil des arts de la Saskatchewan et la Direction des affaires francophones afin de déterminer quelles seraient les possibilités de renouveler le Portail culturel fransaskois.



Comité consultatif en matière d'affaires francophones

LISTE DES MEMBRES

René Carpentier, président

Monsieur Carpentier est entrepreneur et associé directeur au sein d'un groupe de consultation et de gestion de projets à Regina. Pendant plusieurs années, il a œuvré au sein d'organismes francophones régionaux et provinciaux, siégeant notamment au Conseil de la coopération de la Saskatchewan. Il s'agit de son premier mandat à la présidence du Comité.

Françoise Sigur-Cloutier, membre d'office

Originaire de la France et établie en Saskatchewan depuis plus de vingt ans, madame Sigur-Cloutier a œuvré dans le milieu communautaire francophone, tant sur la scène provinciale que nationale. Ayant terminé des études postsecondaires en philosophie et en éducation, Mme Sigur-Cloutier a également étudié dans le domaine de l'administration. Elle a travaillé à titre de directrice des communications à Radio-Canada. Elle y travaille encore actuellement à titre de consultante. Mme Sigur-Cloutier est présidente de l'Assemblée communautaire fransaskoise.

Laurette Lefol

Madame Lefol est résidente de la Saskatchewan dont elle est originaire. Elle est active dans sa communauté de Saskatoon. Détentrice du titre de comptable en management accréditée, Mme Lefol possède aussi des compétences en ressources humaines et en gestion. Elle est également bien connue dans le milieu des organismes sans but lucratif.

David Lawlor

Musicien et compositeur passé maître des arrangements musicaux et de l'utilisation des multimédias, monsieur Lawlor est bien connu sur la scène culturelle provinciale, nationale et même internationale. Il est professeur de français langue seconde à l'Université de Regina et s'intéresse particulièrement à l'élaboration et à l'enseignement de cours sur Internet.

Jean Nepo Murwanashyaka

Monsieur Murwanashyaka a vécu dans plusieurs pays et régions du Canada avant de venir s'établir à Saskatoon. Travaillant au sein d'une firme d'ingénieurs du secteur minier, il a acquis connaissances et expertise en gestion de projets, en génie des procédés et en analyse de problèmes. M. Murwanashyaka est aussi très actif au sein de la communauté franco-africaine de Saskatoon.



André Nogue

Originaire d'un milieu rural de la Saskatchewan, monsieur Nogue a fait carrière dans la fonction publique fédérale, ce qui lui a permis d'acquérir une solide expertise dans le domaine de la gestion des programmes portant sur les langues officielles. Il connaît très bien la communauté fransaskoise, ses besoins et les enjeux auxquels elle est confrontée. Maintenant retraité, M. Nogue habite à Regina.

Guylaine Patenaude

Originaire du Manitoba, madame Guylaine Patenaude est devenue Fransaskoise d'adoption dès son tout jeune âge. Elle a œuvré pour l'Association Jeunesse fransaskoise pendant plus de 10 ans et a tout récemment reçu sa certification en coordination d'événements spéciaux. En 2010, Guylaine a été récipiendaire du prix Jeune femme remarquable du Canada décerné par l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne.

Joanne Perreault

Madame Joanne Perreault a œuvré pendant plus de 20 ans à l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), dont 10 ans en tant que directrice adjointe. En 1988, elle faisait partie de l'équipe du secteur de développement communautaire au moment où la première Entente Canada/communauté Saskatchewan a été signée. Œuvrant toujours dans la communauté fransaskoise, Mme Perreault vit à Hoey où elle travaille à son propre compte, en offrant des services de consultation et de coordination.

